

RECYCLAGE SECOURISME : AGENTS PREVENTION ET SECURITE

Pôle d'activité

PREVENTION ET SECURITE

Formule

Présentiel

Prix/participant

100,00 €

Gratuité possible : consultez les conditions sur notre site.

Nombre max. de participants/session

15

Durée de la formation

1 jour (6 heures)

Personne de contact

Lamia MALLOULI Responsable du service Secrétariat

lmallouli@erap-gsob.brussels

Détail de la formation

Le Code du bien-être au travail (A.R. du 28/4/2017, Livre 1er, Titre 5 et annexe I.5-1) fixe les obligations des employeurs en matière de premiers secours ainsi que les modalités de la formation des secouristes.

Le recyclage (bis)annuel est obligatoire pour conserver son brevet de secouriste. Celui-ci est accessible à tous les agents en possession d'un brevet de secouriste valide.

Objectifs

De manière générale la formation vise à acquérir les compétences élémentaires indispensables pour réagir rapidement et efficacement devant un accident survenant sur les lieux du travail.

Au terme de celle-ci, chaque participant "Secouriste industriel" sera capable de/d' :

- réagir efficacement en cas d'accident du travail inopiné ou de malaise d'un individu ;
- mettre la victime dans la position la plus confortable possible ;
- soigner des blessures mineures ;

- évaluer à quel moment des soins ambulatoires ou médicaux externes sont nécessaires ;
- développer un esprit de prévention.

Public cible

Cette formation est destinée à tous les agents des pouvoirs locaux ou régionaux bruxellois exerçant une fonction de prévention ou de contrôle.

Conditions d'admission

Être en possession d'un brevet de secouriste valide.

Méthodes pédagogiques

Au-delà des apports théoriques, les cours sont résolument tournés vers la pratique afin que chaque participant(e) puisse acquérir et maîtriser les gestes qui sauvent. Du matériel adapté permet de s'exercer dans des conditions proches de la réalité.

Contenu

Le recyclage aborde les points essentiels de la formation de base. Un rappel des premières minutes de prises en charge, de la RCP avec DEA, l'approche des pathologies dites médicales ainsi que des pathologies dites traumatiques. Le contenu du programme répond aux objectifs du cadre légal (SPF Emploi). Un temps de "questions" peut donner place à une "personnalisation" selon les besoins des participants, via l'abord d'un cas spécifique.